



## DIAGNOSTIC

# LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS DANS LES HAUTES-ALPES

## EN VUE DU LANCEMENT D'UNE EXPÉRIMENTATION SUR UN TERRITOIRE

JUILLET 2019

PROJET \*  
SOUTENU  
PAR

FONDATION  
DE  
FRANCE

# SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	2
- Présentation.....	2
- Précisions Méthodologiques.....	2
- Qui sommes-nous ?.....	4
PROPOSITION DE DÉFINITION DE LA PRÉCARITÉ.....	5
PORTRAIT DU TERRITOIRE.....	6
- La population : une réduction de la population active au profit d'une population davantage constituée de retraités.....	7
- Le logement : une nette sous occupation du parc immobilier départemental.....	7
LA SAISONNALITÉ DANS LES HAUTES-ALPES.....	9
- Une économie marquée par la saisonnalité.....	9
les travailleurs saisonniers.....	11
- Une population caractérisée par une forme de précarité liée a l'emploi.....	14
PROBLÉMATIQUES DE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS DANS LES HAUTES ALPES.....	15
- La politique du logement à destination des publics précaires et les dispositifs destinés aux saisonniers.....	15
- Enjeux et problématiques liés au logement pour les saisonniers.....	17
PISTES D'ACTION.....	21
SYNTHÈSE.....	23
Annexe : le groupe de travail et les diagnostics communaux.....	25
- Le groupe de travail.....	25
- Les communes touristiques.....	26

# PRÉAMBULE

## PRÉSENTATION

Les associations **ADRETS** (Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services) et **Soliha Hautes-Alpes** ont répondu conjointement à un appel à expérimentation émis par le programme national « Habitat » de la Fondation de France concernant la thématique du logement des travailleurs précaires. L'objet de cette expérimentation consiste en une **étude action étalée sur trois années, qui, au terme d'une phase de diagnostic et de mobilisation d'acteurs locaux aboutira à la réalisation d'une action concrète.**

Suite à un premier travail de diagnostic, il a été décidé de préciser le public bénéficiaire de cette action au **public de travailleurs saisonniers**. En effet, plusieurs éléments de diagnostic font ressortir ce public comme un public spécifique du territoire des Hautes-Alpes, ainsi qu'une certaine urgence à prendre en compte leur situation.

Le présent document ne se veut pas une étude supplémentaire. Il est à considérer davantage comme une **synthèse pratique et condensée des données disponibles et surtout des enjeux identifiés**, destinée à éclairer la démarche de l'expérimentation portée par les deux partenaires.

Des études relatives à la question du logement des travailleurs saisonniers ont été réalisées à l'échelle nationale. Mais peu de travaux concernent nommément la problématique du logement des travailleurs saisonniers dans les hautes-Alpes. Or, cette question, enjeu crucial pour le territoire, a toutefois été investie par plusieurs acteurs locaux (collectivités notamment) dont les efforts méritent d'être soulignés.

## PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

**Le présent document, est une synthèse des études et diagnostics déjà réalisés sur le territoire** des Hautes-Alpes concernant la question du logement des travailleurs précaires. Il est la première étape de cette expérimentation ; son élaboration s'est poursuivie avec la mise en place d'un **groupe de travail constitué d'acteurs locaux** dont les réflexions l'ont également enrichi.

La question du logement des travailleurs précaires sur le département a été traitée essentiellement dans deux études :

- « **Étude sur les conditions de logement des travailleurs saisonniers** » réalisée en 2015 par le cabinet Méric et Associés Sud pour le compte de la CPID 05.

- « **Étude sur le logement des travailleurs précaires dans les Hautes-Alpes** », réalisée en 2017 par le cabinet Territori à la demande de la fondation de France.

Plusieurs travaux plus anciens ou **de portée plus générale** s'y ajoutent, ainsi que de nombreux documents professionnels ou à portée institutionnelle (PDALHPD...).

Principaux documents ayant alimenté cette synthèse ou ayant accompagné notre réflexion :

<b>Titre</b>	<b>Rédacteur</b>	<b>Année</b>
Étude sur les conditions de logement des travailleurs saisonniers	Cabinet Méric et Associé Sud	Fin 2015
Étude sur le logement des travailleurs précaires dans les Hautes-Alpes	Cabinet Territori	2017
Grande pauvreté et précarité économique et sociale	Joseph Wresinski, CESE	1987
Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées	Conseil Départemental des Hautes-Alpes ; Préfecture des Hautes-Alpes	2015
La saisonnalité en Provence-Alpes-Côte-D'Azur	ORM PACA	2016
Le logement des travailleurs saisonniers du tourisme	Mission logement des saisonniers	2003
Les saisonniers : des conditions de vie indignes pour les soutiers du tourisme et de l'agriculture	Fondation Abbé Pierre	2002
L'emploi saisonnier en PACA	INSEE	2016
Qu'est-ce que la précarité ?	Régis Pierret	2013
Le développement de l'emploi dans les zones de montagne	Rapport Vansson	2011

## QUI SOMMES-NOUS ?



Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services

L'ADRETS est un centre d'études et de ressources pour l'amélioration de l'accessibilité des services au public dans les Alpes.

Active sur les questions de saisonnalité, l'ADRETS a notamment réalisé en 2017 pour le compte de la CPID 05 et en coordination avec la DDT 05, un guide méthodologique à l'attention des communes touristiques des Hautes-Alpes pour l'élaboration des diagnostics et plan d'actions sur le logement des saisonniers.



SOLIHA Alpes du Sud œuvre depuis 1967 pour l'amélioration de l'habitat et des conditions de logements dans les Hautes-Alpes.

SOLIHA Alpes du Sud est agréé par la Préfecture des Hautes-alpes pour les missions d'ingénierie technique, financière et sociale liées aux demandes de subventions de l'ANAH. En complément SOLIHA Alpes du Sud est conventionnés avec d'autres financeurs pour la mise en œuvre de politiques nationales, régionale, départementales ou locales (à l'échelle de la commune ou de l'EPCI).

Dans ce cadre, SOLIHA Alpes du Sud fait le lien entre les porteurs de projet et les financeurs et accompagne les propriétaires ou locataires dans toutes les démarches liées à leurs demandes de subventions,

Entre autres mission, SOLIHA Alpes du Sud mène actuellement une étude habitat dans le pays des Ecrins et anime actuellement l'OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain) sur la commune de Guillestre.

# PROPOSITION DE DÉFINITION DE LA PRÉCARITÉ

En 1987, le « rapport Wresinski » (Joseph Wresinski, *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*) rédigée pour le compte du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) avait pour objectif d'inscrire la lutte contre la très grande pauvreté dans l'agenda politique de la France ; il a conduit à la mise en place du RMI et pose la première définition de la précarité comme suit :

« L'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible.»

Cette définition a peu évolué aujourd'hui et, si elle s'est enrichie de dimensions nouvelles selon les sujets actuels qu'elle peut recouper (précarité énergétique, précarité affective...), elle se construit néanmoins toujours sur deux notions fondamentales :

- le *risque*, par l'idée de **basculement**
- la *multiplicité* des facteurs pouvant induire ce risque par leur **action concomitante**.

La notion de précarité se différencie donc des diverses formes de pauvreté en ce qu'**elle désigne la possibilité et l'origine de ce basculement dans la pauvreté**. Le précaire est ainsi un « pauvre potentiel » (Régis Pierret, « Qu'est-ce que la précarité ? », La nouvelle revue des science sociales, 2013), et la précarité une déclinaison du paupérisme.

Les recherches récentes en sciences humaines tendent à élargir le spectre de la précarité à de nouvelles typologies de personnes, dont certains salariés. Si à l'origine (rapport Wresinski) la précarité se subdivisait en trois catégories de déficits de ressources – culturelles, sociales et économiques – au tournant des années 2000 apparaît la notion de travailleurs pauvres et de salariés précaires (Serge Paugam, 2005) ; les salariés précaires, s'ils ne sont pas pauvres du fait de revenus suffisants, peuvent néanmoins le devenir rapidement du fait de l'insécurité de l'emploi (contrats en CDD, intérim...) et donc de la perte de revenus qui en résulte.

Au delà des facteurs économiques liés à l'**insécurité de l'emploi**, un autre levier de la précarité résulte dans le **délitement des liens sociaux** (Pierret 2013) et la **dégradation du statut social** conféré par l'emploi. Ainsi, privé des sécurités conférées par des revenus liés à un emploi stable, le travailleur précaire est confronté à d'autres facteurs de nature à renforcer le caractère précaire de sa situation : perte de crédit auprès des institutions, des banques ou de potentiels bailleurs, dévalorisation au sein de son groupe social (famille, entourage, réseau...), difficultés au quotidien pouvant induire un renoncement aux droits ou un accroissement des difficultés d'accès aux services...

Dans cette expérimentation, nous proposerons donc, pour le travailleur précaire la définition suivante :

*Salarié dont le statut précaire est de nature à provoquer un basculement dans la pauvreté et/ou à induire des difficultés d'insertion sociale en réduisant sa capacité d'accès aux droits et aux services.*

# PORTRAIT DU TERRITOIRE



## POPULATION

Hautes-  
Alpes

Région

2015	Population	140 916	5 007 977
2010 - 2015	Evolution de la population	+ 0,6 %	+ 0,4 %
2015	Part des 60 ans et +	29,1 %	28,1 %
2010 - 2015	Evolution des 60 ans et +	+ 2,2 %	+ 1,8 %
2015	Part des - de 30 ans	31,4 %	33,6 %
2010 - 2015	Évolution des - de 30 ans	+ 0,1 %	- 0,1 %
2015	Indice de vieillissement de la population	98,5	95,7
2015	Part des familles monoparentales	8,7 %	10,4 %



## LOGEMENT

2015	Part de logements locatifs privés	25,6 %	30,7 %
2017	Part de logements locatifs sociaux	12,1 %	13,3 %
2015	Part des ménages propriétaires de leur résidence principale	58,8 %	54,4 %
2015	Part de logements sur-occupés	5,9 %	12,9 %



## CONDITIONS DE VIE

2015	Niveau de vie médian	19 726 €	20 265 €
2015	Taux de pauvreté	14,2 %	17,4 %
2015	Taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans	21,4 %	25,2 %
31/12/2017	Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif	7,2 %	9,5 %

Source : DROS PACA 2019

## LA POPULATION : UNE RÉDUCTION DE LA POPULATION ACTIVE AU PROFIT D'UNE POPULATION DAVANTAGE CONSTITUÉE DE RETRAITÉS

Il est à noter un indice de vieillissement légèrement supérieur à la moyenne régionale et en augmentation. Dans le même temps, la part de la population jeune (moins de 30 ans) ne progresse que de 0,1 point. Si cette augmentation est supérieure à la moyenne régionale, elle n'est cependant pas suffisante pour garantir un renouvellement naturel de la population.

L'évolution de 2,2 points de la population des plus de 60 est liée d'une part à l'évolution naturelle de la population, mais également à un accroissement du solde migratoire pour cette population (DROS 2019). Selon le cabinet Territori (2017), cette évolution se caractérise également par une surreprésentation des femmes seules (57%).

L'évolution de la population sur le territoire est donc caractérisée par un **vieillessement de la population** (en 2020, plus de 31 % de la population aura plus de 60 ans) **et une réduction de la population active au profit d'une population davantage constituée de retraités** nouvellement arrivés sur le territoire.

## LE LOGEMENT : UNE NETTE SOUS OCCUPATION DU PARC IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

On note dans le département :

- un nombre de logements locatifs (privés et sociaux) inférieur à la moyenne régionale
- un nombre d'habitants propriétaires de leur logement supérieur à la moyenne régionale
- un taux de sur occupation<sup>1</sup> nettement plus bas.

Néanmoins, concernant la destination et l'occupation des logements, on note à l'échelle départementale :

<b>Total logements dans le département</b>	<b>133 804</b>	<b>100 %</b>
<b>Logements vacants</b>	<b>8 429</b>	<b>6,3 %</b>
<b>Résidences secondaires</b>	<b>60 346</b>	<b>45,1 %</b>
<b>Locataires du parc privé</b>	<b>34 254</b>	<b>25,6 %</b>
<b>Logements habités par leurs propriétaires</b>	<b>30 775</b>	<b>23 %</b>

Source: CGET 2019, « Mon territoire en cartes »

Ainsi, sur les 133 804 logements présents sur le département des hautes-alpes, 60 345 sont des résidences secondaires et 8 430 sont vacants. Correspondant à **51,4 % de la totalité des logements** existants, ce total de logements non ou sous exploités est très important et indique **une nette sous occupation du parc immobilier départemental**.

<sup>1</sup> la notion de *sur-occupation* est définie à l'article D 542-14-2° du Code de la sécurité sociale.

En fonction du nombre de personnes, le logement doit avoir une surface minimale (9m<sup>2</sup> pour une personne à 70m<sup>2</sup> pour huit personnes et plus).

## Analyse plus fine à l'échelle infra départementale

EPCI	Nombre de logements	Part des logements vacants (moy nationale = 8,4%)	Part des résidences secondaires (moy nationale = 9.7%)
CA Gap-Tallard-Durance	26 742	8 %	5,3 %
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	4 227	8,9 %	16,6 %
CC Sisteronais-Buëch	17 479	10 %	22,3 %
CC Serre-Ponçon	17 505	6,2 %	51,1 %
CC Buëch-Dévoluy	10 460	6 %	52,6 %
CC du Briançonnais	26 033	5,2 %	58,8 %
CC Pays des Ecrins	8 906	6,1 %	59,6 %
CC Champsaur-Valgaudemar	15 048	5 %	61,6 %
CC Guillestrois-Queyras	16 293	4,5 %	72,2 %

Source : CGET 2019 « mon territoire en cartes »

On constate ici que **la part des logements potentiellement disponibles car sous utilisés varie sensiblement selon les EPCI, mais est globalement bien supérieure à la moyenne nationale au niveau des résidences secondaires.**

Si les logements vacants, c'est à dire connus comme non occupés pour des raisons déterminés (en attente de successions, ventes, biens sans maîtres...) ne dépasse que rarement la moyenne nationale de 8,4 %<sup>2</sup>, la part des résidences secondaires, elle, est toujours beaucoup plus élevée (la moyenne nationale étant de 9,7%).

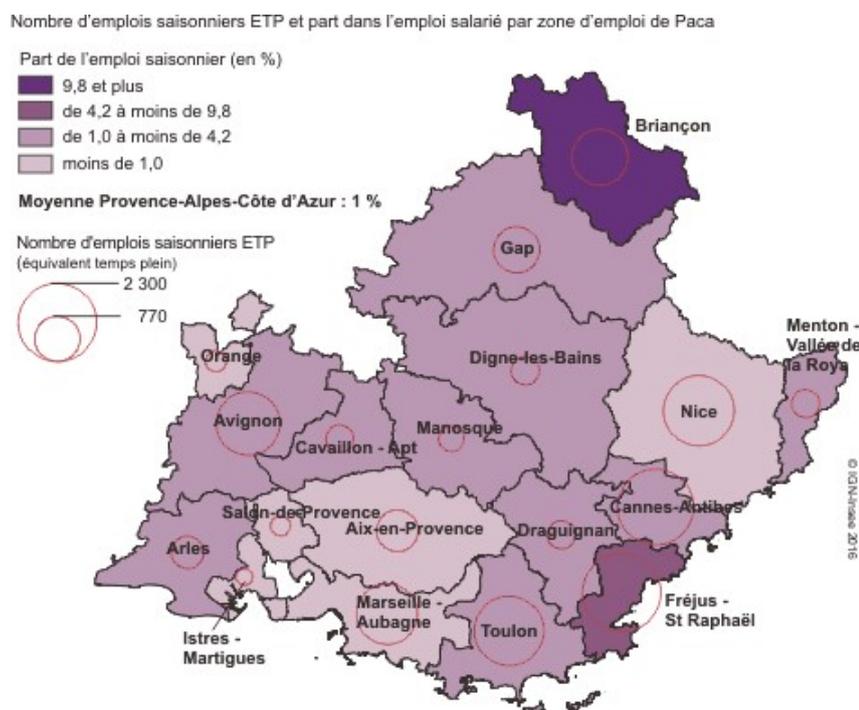
A l'exclusion de la zone de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, plus marquée par l'habitat résidentiel, **l'importance du taux moyen de résidences secondaires sur l'ensemble des autres territoires du département traduit une forte attractivité touristique.** Cet attrait très marqué induit deux éléments fondamentaux dans le cadre de cette étude : l'importance du secteur touristique dans l'économie et l'emploi départemental, mais également la difficulté d'accès au logement sur les territoires précisément concernés par cette économie.

2 *Sources : Insee, Service de la donnée et des études statistiques (SDES) - ministère de la Transition écologique et solidaire, estimations annuelles du parc de logements au 1<sup>er</sup> janvier, (02/10/2018).*

# LA SAISONNALITÉ DANS LES HAUTES-ALPES

## UNE ÉCONOMIE MARQUÉE PAR LA SAISONNALITÉ

Par ses spécificités géographiques propres, le département des Hautes-Alpes est sur le plan économique fortement marqué par la saisonnalité. Cette caractéristique se retrouve, donc *a fortiori*, dans les formes d'employabilité représentés, ainsi que par la localisation de ces emplois liés au secteur touristique.



Source : Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur - No 30- Paru le : 28/04/2016

La présente étude n'a malheureusement pas recensé de données à l'échelle départementale. On peut toutefois noter d'après la carte ci-dessus, que pour le tiers Nord du département, très orienté vers les activités touristiques, l'emploi saisonnier représente presque 10 % de l'emploi salarié ETP, contre 1 % en moyenne au niveau régional et 4 % au niveau national.<sup>3</sup>

Présent dans de très nombreuses activités, l'emploi saisonnier salarié est toutefois très concentré dans les secteurs liés au **tourisme**. L'hébergement et la restauration regroupent ainsi 45 % des contrats

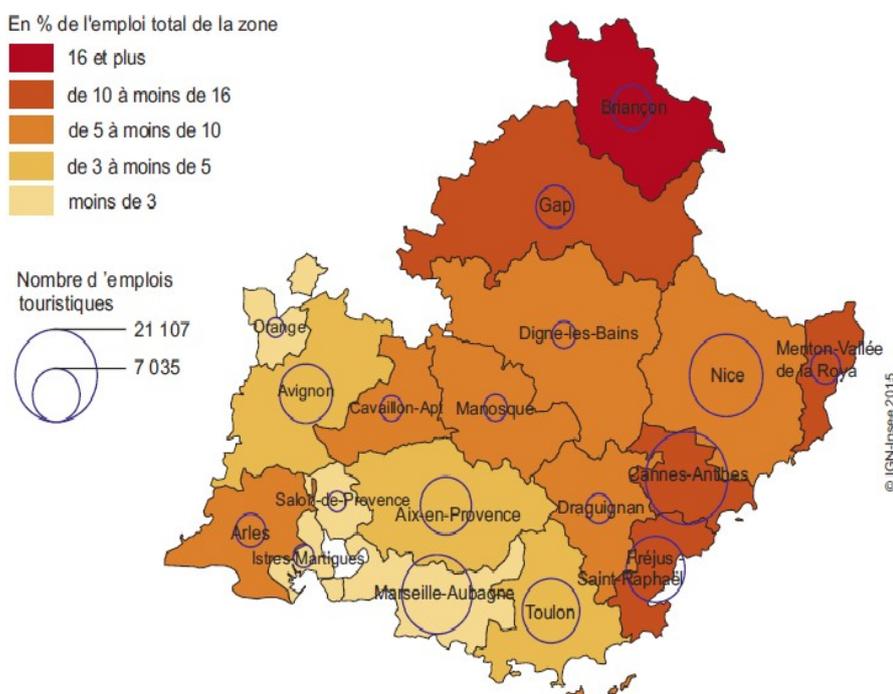
3 Pour mesurer l'emploi saisonnier salarié, l'Insee a développé une méthode repérant les activités saisonnières grâce au suivi de l'emploi quotidien sur deux ans par zone géographique et secteur d'activité. Une activité est qualifiée de saisonnière si le niveau maximal de son emploi au cours de l'année est supérieur au niveau de référence de son emploi (premier quartile de sa série annuelle d'emploi augmenté de 5 %). Cette condition doit être vérifiée sur deux années pour assurer la récurrence des saisons. Le nombre d'emplois saisonniers salariés pour une saison correspond à l'ensemble des contrats dont la date de début et la date de fin sont incluses dans les bornes de la saison étudiée. Le nombre de missions intérimaires saisonnières est lui déterminé en mobilisant les fichiers mensuels sur les contrats en intérim de Pôle emploi de la Dares.

saisonniers effectués entre novembre 2011 et octobre 2012. Ces derniers représentent 9 100 emplois ETP sur l'année, soit plus d'un emploi salarié saisonnier sur deux et près d'un emploi sur dix du secteur de l'hébergement-restauration de Paca. Le commerce, autre grand secteur saisonnier connexe à l'activité touristique, concentre 13 % de l'emploi saisonnier salarié de la région, soit 2 000 emplois ETP. Au-delà de la sphère touristique, l'image d'Épinal du saisonnier est celle de l'ouvrier agricole aidant à la récolte ou aux vendanges. Les activités d'agriculture, sylviculture et pêche ne regroupent toutefois que 8 % de l'emploi saisonnier régional, soit 1 200 emplois ETP sur l'année. Ces emplois représentent néanmoins plus de 8 % de l'ensemble de l'emploi salarié du secteur. Par ailleurs, les activités liées à la culture de fruits à pépins et à noyau mobilisent plus d'emplois saisonniers ETP (500) que celles de la vigne (200).

Enfin, les secteurs des transports (comprenant les téléphériques et les remontées mécaniques), des services administratifs et de soutien (essentiellement les services de nettoyage, sécurité, hébergement pour personnes âgées et administration publique) et des arts, spectacles et activités récréatives (principalement le spectacle vivant) représentent chacun près de 5 % de l'emploi saisonnier salarié régional ; soit environ 800 emplois ETP pour chaque secteur.

**L'activité économique du département se caractérise donc par une forte part d'emploi saisonnier, essentiellement lié au tourisme.**

**4 Trois emplois sur dix sont touristiques dans la zone d'emploi de Briançon**  
 Nombre et part de l'emploi touristique dans l'emploi total par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2011



## LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Synthétisant les diverses études et observations réalisées sur le département, il est possible d'établir une typologie de la population des travailleurs saisonniers.

Les éléments saillants contenus dans les deux principales études sur le territoire, mais également les diagnostics des communes touristiques<sup>4</sup> fournissent un certain nombre d'informations propres à caractériser les diverses composantes de cette population. On repère notamment :

- **des personnes habitant le département à l'année exerçant habituellement un emploi saisonnier** sur une ou deux saisons, mais n'exerçant pas d'autres activités le reste de l'année
- des personnes habitant le département à l'année, ponctuellement employées en qualité de saisonniers (généralement une saison, avec prédominance pour la saison d'hiver) et exerçant une autre activité en parallèle. Pour ce qui est de son activité « annuelle » ce **public pluriactif** se retrouve en grande partie dans le secteur agricole dont la saisonnalité déjà marquée se prête bien à ce type de multi-activité
- **des personnes issues d'autres départements**, exerçant des emplois saisonniers « à temps plein », présents sur le territoire **le temps d'une saison** (généralement la saison hivernale). Ces personnes exercent le plus souvent une seconde activité saisonnière durant l'année (notamment sur la côte durant la saison estivale).
- **jeunes, étudiants** : ce public est variable à l'échelle infra-territoriale. De nombreux étudiants, **souvent originaires du territoire** profitent de la saison estivale des congés pour se faire employer, essentiellement dans le secteur des loisirs et de l'hôtellerie. Ce public semble particulièrement important sur certaines portions du territoire telle que la région de Serre-Ponçon<sup>5</sup>.

Concernant les jeunes hors public étudiant, s'il peut s'agir de public en insertion, l'emploi saisonnier concerne le plus souvent une première expérience professionnelle pour une population locale au début de sa carrière professionnelle<sup>6</sup>. Généralement peu qualifié, ce public se retrouve après plusieurs saisons dans les deux premières catégories sus-citées.

---

4 L'article L.301-4-1 du code de la construction et de l'habitation créé par la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016 (Loi Montagne II), prévoit que toute commune ou EPCI ayant reçu la dénomination de « commune touristique » doivent conclure avec l'État et pour une durée de trois ans, une convention pour le logement des travailleurs saisonniers. Plusieurs diagnostics communaux ont été réalisés dans ce cadre.

5 Cf : conventions communales pour le logement des travailleurs saisonniers sur le territoire de Serre-Ponçon, CCSP – diagnostic logement saisonniers 2018

6 « Étude sur le logement des travailleurs précaires dans les Hautes-Alpes », Cabinet Territori, 2017.

Le *Cabinet Territori* quant à lui, dresse 5 grands types de situation pour le travailleur saisonnier :

- des habitants permanents du département qui sont temporairement des saisonniers (par ex dans l'arboriculture ou le tourisme)
- des saisonniers dans la pluriactivité : tourisme/ restauration hôtellerie/ sports animation, et qui constituent une population stable et intégrée. On observe cependant que les jeunes sont quelquefois confrontés à un problème de mobilité pour pouvoir exercer une 2<sup>e</sup> activité complémentaire.
- des travailleurs indépendants avec un statut parfois salarié, parfois indépendant, qui oscillent entre RSA et contrats courts
- des travailleurs à faibles revenus qui ne font qu'une saison (actuellement de plus en plus courte)
- les saisonniers au titre du RSA annuel (environ 6000 €), qui doivent reprendre un temps de travail à la même époque

Le *groupe de travail* constitué à l'occasion de cette expérimentation a, pour sa part, identifié la population de saisonniers sur le département au travers de deux grandes catégories. **C'est cette typologie que nous retiendrons pour cette étude** car elle met en avant des enjeux distincts liés au logement :

- **Les locaux**, présents sur le territoire de manière stable, socialement plus insérés, souvent pluriactifs et dont le caractère saisonnier de l'activité peut être ponctuel voir secondaire.
- **Les « météores »**, non originaires du territoire, y résidant quelques mois dans l'année le temps d'un contrat. Cette présence peut être unique, ponctuelle sur plusieurs années ou régulière chaque année.

Fait intéressant, ces deux catégories observées par des acteurs de terrain se retrouvent également en analysant les diagnostics réalisés par les communes touristiques dans le cadre de l'application de L'article L.301-4-1 de la Loi Montagne II :

→ Les locaux sont actifs en particulier durant la saison d'hiver. Il s'agit de personnes qualifiées pour le poste occupé, ou du moins, expérimentés après plusieurs saisons. Ils sont généralement fidèles aux mêmes employeurs et habitent à l'année à proximité de leur emploi (généralement à moins de 20kms, rarement plus de 50 kms). La plupart occupe une seconde activité hors saison (agriculteurs, auto entrepreneur/artisan...). Certains sont des jeunes en insertion professionnelle ou étudiants, bien que ce cas de figure soit plus rare en hiver que durant la saison d'été. Une partie moins importante effectue deux saisons (hiver/été). Ce cas de figure se constate davantage dans l'embrunais et les alentours de Serre-Ponçon que dans les zones plus montagneuses du Nord. Socialement insérés, il s'agit fréquemment de personnes ayant réalisé plusieurs saisons comme saisonniers « météores » avant de se sédentariser. La moyenne d'âge est en outre plus élevée dans cette catégorie. Une portion non négligeable d'entre eux (29 % sur la CC Serre-Ponçon par exemple) est propriétaire de son logement.

→ Les saisonniers « météores » constituent une population plus hétérogène et diversement répartie sur le territoire et les saisons. Plus jeune, on y retrouve beaucoup d'étudiants (sur la saison d'été) et de jeunes nouvellement diplômés (hôtellerie, restauration, tourisme) en quête d'une première expérience professionnelle. Parmi cette catégorie, les « grands saisonniers » sont fréquents, ils effectuent deux saisons en alternant des territoires éloignés (côte / stations). Beaucoup sont sans activité hors saison. C'est, sans surprise, dans cette catégorie que l'on retrouve la quasi-totalité des saisonniers en « habitat mobile autonome » (camions aménagés, camping-car). Une faible proportion réside à l'année sur un

lieu précis hors territoire et se déplace pour la durée d'un contrat. Hormis les plus jeunes, un grand nombre semble également avoir ses habitudes auprès d'un même employeur et dispose d'un réseau local leur facilitant l'accès au logement sur place. Pour certains, cette situation est vécue comme temporaire ou transitoire, ceux-là se retrouveront après quelques années dans la catégorie des « locaux » sédentaires. Les plus jeunes (étudiants en « job d'été » notamment) sont peu nombreux à poursuivre dans cette voie professionnelle. Pour une part importante, cette situation est vécue comme un **mode de vie** choisi mais aussi parfois subi.

Bien que le caractère saisonnier de l'emploi concerne, nous l'avons vu, un ensemble hétérogène de salariés aux profils et caractéristiques variées, il apparaît utile, afin de se doter d'une vue d'ensemble d'établir un profil moyen :

Age moyen		
Nord du département	25 ans	
Sud du département	36 ans	Essentiellement locaux pluriactifs
Niveau de qualification		
ouvrier	24 %	
Employé	61 %	
Autre	15 %	
Rémunération moyenne	10,4 Euros/heure <sup>7</sup>	
Contrat		
Durée moyenne <sup>8</sup>	3 à 5 mois (85%)	PACA : 39 jours
53 % recherchent un logement en début de saison		
62 % ont bénéficié d'une allocation chômage au cours des 12 derniers mois		

Sources : Territori, SMA, INSEE PACA

7 Le salaire saisonnier horaire moyen constaté à l'échelle nationale est de 10,89 euros en 2018.

8 Cette donnée, établie par le cabinet SMA en 2015, est donnée à titre indicatif. Selon les observations du groupe de travail constitué à l'occasion de cette étude, les observations de terrain tendraient à indiquer un raccourcissement de la durée des contrats saisonniers, notamment sur la saison d'hiver. La tendance actuelle constatée se situerait davantage autour d'un à deux mois.

## UNE POPULATION CARACTÉRISÉE PAR UNE FORME DE PRÉCARITÉ LIÉE A L'EMPLOI

Selon la définition de la DIRECCTE, «Le caractère saisonnier d'un emploi concerne des tâches normalement appelées à se répéter chaque année à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs».

L'activité saisonnière se caractérise donc en premier lieu par la non permanence et la régularité: contrairement à un pic d'activité temporaire pouvant concerner d'autres secteurs d'activité, le travail saisonnier connaît une temporalité annuelle et cyclique. Le besoin de main d'œuvre est certes ponctuel, mais se répète chaque année dans des proportions similaires.

Le travailleur saisonnier, correspond donc bien à la définition du travailleur précaire en ce que son activité professionnelle, par sa nature même, induit **une insécurité financière et un mode de vie ne favorisant pas l'insertion sociale**.

Qu'elle corresponde à un choix de vie ou qu'elle soit davantage liée à des particularismes personnels, la forme d'emploi saisonnière entraîne un ensemble de contraintes propres, identiquement repérés dans les diverses études sur le sujet. **Au delà de son impact sur la stabilité financière des personnes concernées, l'emploi saisonnier s'accompagne d'autres formes de précarisation.**

Ces différentes contraintes, observées également par le groupe de travail constitué dans le cadre de cette expérimentation seront abordées de manière détaillée plus bas. Néanmoins, afin de mieux saisir et appréhender le caractère précaire de la saisonnalité, il est utile d'évoquer les deux principaux facteurs de précarité qu'elle contient.

- La question de la **mobilité** est généralement la première repérée: Ainsi, une étude de l'Observatoire Régional des Métier PACA (ORM PACA), pointait en 2016 :

*« La mobilité liée à la saisonnalité des emplois touristiques ne s'organise pas de la même façon selon les territoires et les métiers et fait jouer différemment mobilité géographique et mobilité professionnelle (mobilités intersectorielle et infrasectorielle). Ainsi, dans les territoires de montagne, les habitants, très attachés à leur lieu de vie, vont plus facilement changer de métier que changer de lieu de vie : ils vont préférer une mobilité intersectorielle. Dans les départements du littoral, les saisonniers choisiront plutôt une mobilité géographique pour continuer à exercer leur métier. Ils vont résider entre le littoral et la montagne. Plus largement, parmi les saisonniers, certains sont sédentaires et pluriactifs, d'autres sont mobiles. »<sup>9</sup>*

Nous retrouvons ici encore les deux grandes tendances observées précédemment entre saisonniers locaux et saisonniers ponctuellement présents sur un territoire le temps d'un contrat. Une contrainte similaire liée à l'aspect non régulier de l'activité professionnelle prend la forme de problématiques différentes selon la provenance géographique du salarié.

- Une autre problématique générée par l'emploi saisonnier concerne **l'accès aux services** (administration, santé, droits, petite enfance...).

Fortement liée à la question de la mobilité géographique, mais également aux caractéristiques propres aux emplois concernés (horaires atypiques, flexibilité, lieu de travail et lieu de résidence souvent proches l'un de l'autre mais isolés des centres...), la problématique de l'accès aux services pour la population des saisonniers concerne les modes de garde dès lors qu'ils ont des enfants à charge, l'accès aux transports et plus globalement la mobilité domicile/travail, ainsi que, dans une moindre mesure, l'accès aux soins et aux démarches administratives.

---

9 « La saisonnalité en Provence-Alpes-Côte-D'Azur », Observatoire Régional des Métiers PACA, janvier 2016

# PROBLÉMATIQUES DE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS DANS LES HAUTES ALPES

Thématique centrale de cette synthèse, **la question de l'accès au logement et de ses conditions pour les travailleurs saisonniers est elle aussi fortement impactée par les formes de précarité induites par la forme d'emploi des saisonniers**. De même que les problématiques de mobilité et d'accès aux services, les problématiques d'accès au logement sont générées par le caractère précaire des saisonniers et le renforce : par exemple, de même que des difficultés à trouver un mode de garde pour son enfant peuvent complexifier l'accès à l'emploi, des difficultés à trouver un logement peuvent à leur tour générer des difficultés à trouver un emploi.

Nous nous appuyons ici principalement sur trois sources : les deux principales études réalisées sur le territoire des hautes-alpes, les observations du groupe de travail et les informations puisées dans les diagnostics communaux auxquels nous avons eu accès. Afin de produire une analyse des enjeux précise et fonctionnelle, nous présenterons les freins et problématiques d'accès au logement pour les saisonniers en nous basant sur la typologie explorée plus haut. Afin de mieux définir le fonctionnement des différents facteurs annexes de précarisation (accès aux services, mobilité...), dans leurs interactions avec la problématique du logement, nous les incluons également dans cette analyse, sans nous restreindre aux problématiques strictes d'accès au logement.

## LA POLITIQUE DU LOGEMENT À DESTINATION DES PUBLICS PRÉCAIRES ET LES DISPOSITIFS DESTINÉS AUX SAISONNIERS

Tout d'abord, et afin de mieux cerner la question du logement pour le public concerné par cette étude, il convient de dresser un rapide panorama de la politique du logement sur le département selon les informations recueillies notamment dans les deux principales études sur le logement des travailleurs saisonniers.

- L'étude réalisée en 2015 pour le compte de la CPID par la SMA indiquait que :
  - 45% des saisonniers vivent en **colocation** proposée ou imposée par leur employeur
  - **56 % des employeurs interrogés alors estimaient que les conditions de logement représentaient un frein à l'embauche**. Des observations similaires ont d'ailleurs été relevées dans les diagnostics communaux (notamment celui de la Communauté de Commune de Serre-Ponçon).
- De son côté, le cabinet Territori note que « selon plusieurs interlocuteurs, on observe une **sous-utilisation des aides financières** (FSL<sup>10</sup>, Loca-pass, cautionnement Visale) à la fois par méconnaissance et insuffisance d'informations, mais aussi par culture et rejet des aides. Les locataires en impayés ne se présentent pas au Tribunal, ni devant une assistante sociale, par honte de leur situation. Les propriétaires non plus ne savent pas si leurs locataires peuvent bénéficier du FSL, ce qui demande au propriétaire-bailleur de faire confiance au locataire et

---

10 Fond de Solidarité pour le Logement, dispositif départemental d'aide financière « aux personnes, qui rencontrent des difficultés pour remplir leurs obligations locatives, dans le cas de l'accès ou du maintien dans le logement. »

retarde les premiers mois de loyer, situation préjudiciable. Il est également constaté qu'il manque une communication sur le dispositif « Action Logement », que la garantie sur le contrat de location est peu utilisée par les locataires. Selon l'OPH, Action Logement est utilisé pour le paiement du dépôt de garantie mais très peu pour le reste. Peu de salariés activent une demande d'aide. De même le dispositif VISALE est très peu connu. »

- Le rapport 2015-2019 du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), souligne plusieurs mesures et initiatives concernant le logement des travailleurs saisonniers<sup>11</sup> :

Orcières	Acquisition de 15 logements ; achat par la commune de 10 logements, construction d'une résidence
Puy-Saint-Vincent	Construction d'un immeuble de 20 logements
Briançon	Rénovation de 35 logements
Les Orres	Construction de 12 logements
Vars	OPAH
Dévoluy	Création d'un service logement
Montgenèvre	Construction d 20 logements

Mais aussi :

- L'accord interprofessionnel renouvelé en 2007 et 2013 par les partenaires sociaux pour bénéficier du 1% logement et financements publics ont conduit à l'établissement de plusieurs résidences
- Réhabilitation de 13 logements accueillant 76 saisonniers sur des exploitations, grâce au Programme d'Intérêt Général (PIG) pour le logement des saisonniers agricoles, mis en œuvre par le Département, la Chambre d'Agriculture et l'ANAH.

Si certaines actions ou dispositifs concernent directement les travailleurs saisonniers, il existe néanmoins un ensemble de **dispositifs destinés plus largement aux publics pauvres ou précaires**. Comme nous l'avons vu plus haut, certains saisonniers peuvent être concernés par ces dispositifs non spécifiques du fait de leur situation personnelle, mais comme le souligne l'étude du cabinet Territori, certains freins demeurent : « méconnaissance et insuffisance d'informations mais aussi par culture et rejet des aides. ». Les mesures et initiatives déployées spécifiquement à destination des saisonniers présentés dans le PDALHPD démontrent une volonté d'action de la part de plusieurs acteurs sur le territoire, mais **ces initiatives sont concentrées sur la production ou la revalorisation de logement**. De fait, on note principalement un vide entre les logements disponibles pour les saisonniers et les aides potentielles pouvant permettre d'y accéder. Ce vide peut être analysé comme un déficit de connaissance et d'accès à l'information ou un refus à y recourir de la part du public.

<sup>11</sup> Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement des Personnes Défavorisées des Hautes-Alpes, 2015-2019

## ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES LIÉS AU LOGEMENT POUR LES SAISONNIERS

Les typologies de travailleurs saisonniers énoncées plus haut permettent de répartir globalement cette population en deux catégories : **les « locaux »** et **les « météores »**. Bien que ces deux groupes contiennent des situations diverses, **cette distinction s'opère essentiellement sur la provenance géographique des personnes concernées : cet élément détermine une problématique d'accès au logement particulière** mais également des problématiques annexes différentes.

### PROBLÉMATIQUES CONCERNANT LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS « LOCAUX »

De fait, les travailleurs saisonniers habitant de manière stable sur le territoire disposent déjà généralement d'un logement à l'année. Pour eux, la principale difficulté consiste à concilier lieu de domicile et lieu de travail en conservant un accès aux services de qualité. Pour les familles, on constate également une difficulté à trouver un logement d'une taille suffisante. Une très grande difficulté repose sur la difficulté de prise en compte de revenus disparates et de statuts de travail peu reconnus.

	<b>Problématiques</b>	<b>Sources</b>
<b>Mobilité</b>	Trajets domicile / travail complexes	<i>Groupe de travail, diagnostics communaux</i>
	Mobilité entre le logement et les différentes activités (commerces, loisirs, enfants)	<i>Groupe de travail, diagnostics communaux</i>
	Fatigue, retards	<i>Diagnostics communaux</i>
	distances des emplois en et hors saison (si pluriactivité)	<i>Diagnostics communaux</i>
<b>Logement</b>	Accès à la propriété difficile	<i>Groupe de travail</i>
	Pression foncière forte	<i>Diagnostics communaux, groupe de travail</i>
	Charges élevées, faible budget travaux	<i>Groupe de travail</i>
	Peu de logements adaptés aux familles sont disponibles	<i>Diagnostics communaux, groupe de travail</i>
	Difficulté en cas d'augmentation de la taille de la famille	<i>Diagnostics communaux, groupe de travail</i>
	Typologies recherchées peu disponibles à la location (T3)	<i>Diagnostics communaux, groupe de travail</i>
<b>Accès aux services</b>	Lien insalubrité / santé : accès aux soins plus difficiles pour ce public	<i>Groupe de travail</i>
	Difficultés d'accès aux services (petite enfance, santé,	<i>Groupe de travail</i>

	démarches administratives)	
<b>Accès au droit</b>	Difficultés d'accès au droit	<i>Groupe de travail, étude Territori</i>
	Difficulté d'accès aux aides et prestations (type ANAH) et faible accès à l'information	<i>Étude Territori</i>
	Difficultés à concilier horaires en saison et structures aidantes	<i>Étude Territori, groupe de travail</i>
<b>Offre de logement</b>	Accès aux logements sociaux difficile	<i>Étude Territori, étude SMA,</i>
	Recherches liées à la situation géographique	<i>Diagnostics communaux, groupe de travail</i>
	Offre de logements à l'année insuffisante	<i>Étude SMA, étude Territori, groupe de travail</i>
<b>Ressources</b>	Si multi-activité, pas de prise en compte potentielle du cumul dans les revenus et difficultés d'accès aux prêts	<i>Groupe de travail</i>
	Revenus irréguliers, non annualisés, souvent faibles	<i>Étude Territori</i>
	Pas de contrat fixe, précarité de l'emploi ;	<i>Étude Territori, groupe de travail, étude SMA</i>

### Tableau synthétique des principaux enjeux pour les travailleurs saisonniers locaux :

Ressources	Difficulté à convaincre les bailleurs Difficulté d'accès à la propriété Difficulté à financer d'éventuels travaux de réhabilitation
Information	Difficulté d'accès à l'information / aux droits
Mobilité	Complexité des itinéraires Domicile / travail / services
Typologie de logement spécifique	Logements recherchés : T3/4 (pour familles)
Pluriactivité	Prise en compte difficile du cumul des revenus

## PROBLÉMATIQUES CONCERNANT LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS «MÉTÉORES»

Résidant de manière ponctuelle sur le territoire, les « météores » ne disposent pas d'un habitat stable sur le territoire, il sont à la recherche d'un logement pour la durée de leur contrat. Leurs difficultés se concentrent essentiellement sur l'accès au logement, la mobilité et l'accès aux services.

### Problématiques concernant les « météores » repérées dans les différentes sources :

	<b>Problématiques</b>	<b>Source</b>
<b>Mobilité</b>	Difficulté à trouver un logement proche du lieu de travail	<i>Groupe de travail, diagnostics communaux</i>
	Manque de transports en commun sur les trajet vallées/stations	<i>Diagnostics communaux</i>
	Horaires des transports en commun inadaptés (notamment métiers de la restauration)	<i>Groupe de travail, diagnostics communaux</i>
	offre de transport en commun insuffisante sur le territoire, notamment depuis les bourgs-centres et les zones d'activité touristique	<i>Diagnostics communaux</i>
	covoiturage difficile à organiser : au sein de l'équipe, mêmes horaires mais lieu de domicile différent ; en résidence, même domicile mais horaires et destinations différentes	<i>Diagnostics communaux</i>
	Transports en commun parfois réservés aux touristes	<i>Diagnostics communaux</i>
	Incidence sur le moral (isolement)	<i>Diagnostics communaux</i>
<b>Logement</b>	Loyers élevés	<i>Étude SMA, Étude Territori, groupe de travail, diagnostics communaux</i>
	Financement des frais d'entrée	<i>Groupe de travail, diagnostics communaux</i>
	Les bailleurs connaissent parfois mal les dispositifs d'aides existants	<i>Groupe de travail, diagnostics communaux</i>
	Propriétaires peu enclins à louer à des saisonniers	<i>Groupe de travail, diagnostics communaux</i>
	Logement insuffisamment proposé par l'employeur	<i>Diagnostics communaux</i>

	Habitat autonome mobile (camions) : mauvaise image, population parfois marginale ; réticence au regroupement en aires identifiées	<i>Groupe de travail</i>
	Difficulté dans la recherche à distance (en amont de la saison)	<i>Diagnostics communaux</i>
	Colocation imposée / problèmes de cohabitation	<i>Diagnostics communaux</i>
	En foyer/ en résidence : nuisances/ bruit / compatibilité des rythmes.	<i>Diagnostics communaux</i>
<b>Accès aux services</b>	Faible coordination des acteurs sur le terrain	<i>Groupe de travail</i>
	éloignement, temps de trajet, horaires (administrations, santé, alimentation)	<i>Groupe de travail, Étude Territori, diagnostics communaux</i>
	Difficultés administrative à l'embauche	<i>Diagnostics communaux</i>
<b>Accès au droit</b>	Faible accès aux dispositifs connaissance des acteurs	<i>Étude Territori, groupe de travail</i>
<b>Offre de logement</b>	Concurrence avec les touristes	<i>Groupe de travail, Étude SMA,</i>
	Logements peu performants en termes énergétiques	<i>Groupe de travail</i>
	Difficultés à identifier l'offre de logement	<i>Groupe de travail</i>
	Éloignement géographique lors de la recherche	<i>Groupe de travail, diagnostics communaux</i>
<b>Ressources</b>	Ressources faibles	<i>Groupe de travail, Étude Territori</i>

### Tableau synthétique des principaux enjeux pour les travailleurs saisonniers « météo » :

Ressources	Difficulté à convaincre un bailleur Frais d'entrée dans les murs élevés En concurrence avec les touristes
Population exogène	Difficultés d'accès à l'information / aux droits Recherche de logement en amont difficile Faible réseau local
Déficit d'image	Public parfois peu inséré, difficulté à convaincre les bailleurs
« Habitat mobile autonome »	Problèmes spécifiques au stationnement de camions aménagés
Logement	Logements proposés vétustes

# PISTES D'ACTION

Voici un relevé des propositions repérées via les principales études, les diagnostics communaux et le groupe de travail constitué dans le cadre de cette expérimentation :

<b>Agir sur la Mobilité</b>	Navettes gratuites et horaires adaptés depuis les gares et centres-villes
	Renforcement des lignes de transport sur le territoire
	Solutions de transport à tarifs particuliers
	Accompagnement du covoiturage
	Développement de solution de mobilité douce
<b>Agir sur l' Accès au logement</b>	Développer l'Inter Mediation Locative
	Création d'une Agence Immobilière à vocation Sociale compétente sur l'ensemble du territoire
	Encourager les employeurs dans l'établissement de convention logement à destination de leurs employés
	Développer l'auto réhabilitation accompagnée via la création d'une coopérative d'achat et d'entraide
	Restreindre la vente de certains biens à des résidents locaux au titre de la résidence principale
	Sensibiliser les bailleurs
	Améliorer l'image des saisonniers
	Développer le prêt bancaire social
<b>Agir sur la Typologie de logement</b>	Développer / aménager des espaces de stationnement dédiés aux camions
	Développer la colocation accompagnée
	Analyser la demande réelle et le parc existant pour organiser la mise en relation
<b>Agir sur l' Offre de logement</b>	Améliorer et réhabiliter les logements existants
	Créer une structure repérable centralisant les offres
	Mobilisation d'aides à la rénovation incitatives et/ ou coercitives
	Identifier les biens vacants
	Mobiliser les parcs communaux
	Mobiliser la réserve préfectorale

	Développer la colocation intergénérationnelle, l'hébergement contre services
	Créer et diffuser un guide l'accueil des saisonniers en camion à destination des communes
	Mobiliser les structures d'hébergement collectif vides lors des saisons
<b>Agir sur l' Accès aux services</b>	Développer l'information auprès des saisonniers sur les services présents sur le territoire
	Travailler sur la question des coûts des services
	Création d'un site de mise en relation saisonniers / services
	Systematiser l'accès à l'information des saisonniers via les employeurs
<b>Agir sur l' Accès aux droits (logement)</b>	Mieux informer les propriétaires des aides existantes
	Déployer les efforts des structures d'accès aux droits sur les territoires
	Organiser des présences sur horaires « décalés » et fin de journée
	Création d'une plateforme relayant l'information
	Mieux informer sur les dispositifs existant
<b>Agir sur les Ressources</b>	Informer les saisonniers sur le statut pluriactif
	Création d'un fond dédié pour sécuriser les propriétaires
	Création d'un dispositif de cautionnement type visale adapté aux TPE
	Encourager la reconduction des contrats d'une saison sur l'autre en garantissant l'accès à un logement sur un temps long

# SYNTHÈSE

## DES LOGEMENTS EXISTENT MAIS NE SONT PAS ACCESSIBLES AUX TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Au vu des études et diagnostics étudiés, la problématique du logement des travailleurs saisonniers dans les hautes-alpes se situe à l'intersection de deux enjeux distincts :

### LA QUESTION DU LOGEMENT EN LUI-MÊME SUR LE DÉPARTEMENT

Le marché immobilier, s'il est détendu en agglomération, apparaît comme beaucoup plus difficile à proximité des zones d'emploi des travailleurs saisonniers, avec, ici aussi un effet de saisonnalité. (il est à noter d'ailleurs qu'une part non négligeable de travailleurs saisonniers est employée dans le secteur immobilier en station (cf : étude SMA 2015). Ceci traduit, de fait, un phénomène de tension du marché lors des périodes touristique).

Les données chiffrées issues des analyses du CGET indiquent un **manque de logements disponibles sur les territoires les plus attractifs sur le plan touristique**. Un phénomène de rétention lié au nombre important de résidences secondaires et de logements touristiques, qui, couplé avec l'effet des politiques locales d'urbanisme, conduit à un manque de logements disponibles et une impossibilité de construction de logements neufs (une étude fine des SCOT et PLU présents sur le territoire serait à ce titre nécessaire). En outre, les spécificités géographiques et le coût de telles opérations rendent la chose assez peu réalisable.

→ une potentialité peut résider dans la **mobilisation du parc privé de logements touristiques inoccupés**, dont les propriétaires se refusent à être bailleurs de saisonniers. Des initiatives de type IML (intermédiation locative) telles que pratiquées sur la commune du Dévoluy prouvent la pertinence de cette piste.

Remarque: si le département des Hautes-Alpes est bien doté en matière de dispositifs d'accueil et d'hébergement d'urgence, ainsi que de logements sociaux (cf : étude Territori 2017 et PDALHPD 2015-2019), ces dispositifs sont mobilisés à destination d'une population certes précaire, mais installée de manière stable sur le territoire. Selon les informations recueillies par le biais des diagnostics communaux et du groupe de travail, il apparaît que peu de saisonniers soient concernés.

### LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES SAISONNIERS

Au delà des deux grandes catégories observées des saisonniers « locaux » et saisonniers « météores », des tendances générales se recourent dans l'ensemble des études et documents observés :

- rapport à l'emploi et temporalité de l'emploi spécifiques,
- précarité économique et précarité de l'emploi,
- déficit d'image (notamment les météores) pouvant impacter leurs démarches d'accès au logement.

→ Les locaux en pluriactivité sont davantage socialement insérés. Ils disposent de réseaux et d'une assise territoriale à même de faciliter l'accès au logement voire à la propriété (pour une part non négligeable d'entre eux, cf diagnostics communaux). Les concernant, la problématique logement se situera davantage dans leur capacité d'accès à la propriété, la potentialité d'accès à un logement en adéquation avec leurs besoins (typologie de logement, groupe de travail), voir la capacité à réaliser et financer des travaux d'amélioration de l'habitat.

→ Concernant les « météores », sous groupe lui même le plus hétérogène, les problématiques d'accès au logement sont davantage conditionnées par la question des ressources financières, l'accès à l'information en amont de leur venue sur le territoire, la nécessité pour eux de réaliser des économies durant le temps de leur contrat. Disposant globalement de peu de ressources et de capital, il leur est difficile de faire face à des frais d'entrée trop importants, et le déficit d'image et de réputation leur est particulièrement défavorable pour convaincre les bailleurs. Leur faible temps de présence sur le territoire est également un handicap, dans le sens où ils concentrent leur présence sur un temps court avec une importante charge de travail et un faible accès à la mobilité.

Au delà de la nécessité d'avoir un hébergement le temps d'une saison, la problématique du logement pour les saisonniers s'articule, nous l'avons vu, à plusieurs autres problématiques qui la nourrissent tout en étant amplifiées par elle. Ainsi **les questions de mobilité et d'accès aux services au sens le plus large** (administratifs, alimentation, santé, politiques familiales...) **impactent et sont impactées par la capacité des travailleurs saisonniers à se loger. Ces phénomènes concernent les territoires de manière importante en ce qu'ils impactent à leur tour les politiques locales** (cf diagnostics communaux) **et l'attractivité des communes : les « météores » d'hier pouvant devenir les locaux de demain !**

# ANNEXE : LE GROUPE DE TRAVAIL ET LES DIAGNOSTICS COMMUNAUX

## LE GROUPE DE TRAVAIL

Menée parallèlement au travail de synthèse diagnostic, la constitution d'un groupe de travail d'acteurs locaux a permis d'identifier plusieurs pistes d'actions.

Si ce travail d'identification est encore en cours, plusieurs pistes de solutions ayant émergé grâce à ses efforts ont été incluses à cette analyse.

Ont été associés à cette réflexion les acteurs locaux et professionnels également concernés par la question du logement et du travail saisonnier dans le but de bénéficier d'expertises et d'approches plus larges : les constats réalisés dès la première rencontre ont permis de faire apparaître des observations convergentes avec les conclusions des principales études réalisées sur le département, et également avec les éléments saillants issues des diagnostics réalisés par les « communes touristiques ».

Ce groupe de travail regroupe des acteurs variés et dotés d'une réelle expertise quand au sujet :

STRUCTURE	Domaine de compétence / apport au projet
ADIL	Expertise sur les questions de logement / bonne connaissance du territoire
CD 05	politiques départementales logement et actions précarité / saisonnalité
DDT 05	politique logement et conventionnement des communes touristiques
DDCSPP 05	protection des populations, dispositif DALO et connaissance du parc sur le département
CAE Coodyssée	expertise dans le domaine de la pluriactivité, problématiques professionnelles des saisonniers locaux
Action Logement / Fondation Abbé Pierre / Soliha	expertise en matière de logement, membre de plusieurs groupes de travail sur la question, appuis.
CPID 05	Commission Paritaire Interprofessionnelle Départementale, commanditaire d'une étude sur le le logement des travailleurs saisonniers en 2015
MJ 05	Accueil et orientation du public jeune en recherche d'un emploi ou d'un logement. Fort public saisonnier
Commune du Dévoluy - Service Logement	Commune "en pointe" sur la question et animation de la politique d'intermédiation locative sur le territoire

<b>MSAP Argentière</b>	diagnostic logement en cours et fort public saisonnier
<b>MDS Briançon</b>	maison des saisonniers, gestion d'une résidence dédiée à ce public
<b>UDESS</b>	union des employeurs de l'ESS sur le département, expertise territoriale
<b>ALATRAS</b>	Association nationale oeuvrant dans le domaine de la saisonnalité, soutient au public cible et expertise forte sur la problématique.

## LES COMMUNES TOURISTIQUES

L'article L.301-4-1 du code de la construction et de l'habitation créé par la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016 (Loi Montagne II), prévoit que toute commune ou EPCI ayant reçu la dénomination de « commune touristique » doivent conclure avec l'État et pour une durée de trois ans, une convention pour le logement des travailleurs saisonniers. Cette convention doit identifier les besoins en logement des travailleurs saisonniers, fixer les objectifs d'une politique locale visant à mieux répondre à ces besoins et définir les moyens d'action à mettre en œuvre pour les atteindre.

Cette convention devait initialement être signée avant le 28 décembre 2018. Le délais de réalisation à été porté au 28 décembre 2019 par la loi ELAN. Le communes dans l'incapacité de signer cette convention à cette date courent le risque de se voir retirer la dénomination de « commune touristique ». Sur le territoire des Hautes-Alpes, 31 communes sont concernées :

EPCI	COMMUNES CONCERNÉES
<b>CC Serre-Ponçon Val d'Avance</b>	St-Etienne le Laus
<b>CC Sisteronais-Buëch</b>	
<b>CA Gap-Tallard-Durance</b>	Tallard
<b>CC Buëch-Dévoluy</b>	Veynes, Le Dévoluy,
<b>CC Champsaur-Valgaudemar</b>	Orcières
<b>CC Serre-Ponçon</b>	Baratier, Chorges, Embrun, Les Orres, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Réallon, Savines-le-Lac
<b>CC Guillestrois-Queyras</b>	Abriès, Aiguille, Arvieux, Guillestre, Molines en Queyras, St Véran, Ristolas, Risoul, Vars
<b>CC Pays des Ecrins</b>	Les Vigneaux, Vallouise, Puy St Vincent
<b>CC du Briançonnais</b>	Briançon, La Grave, La Salle les Alpes, Le Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Puy St André, Saint Chaffrey, Villar d'Arene, Villar St Pancrace

Si pour certaines, l'effort de diagnostic et de projet de convention à été réalisé à l'échelon de l'intercommunalité (c'est notamment le cas pour l'EPCI de Serre-Ponçon), la plupart l'ont réalisé de manière autonome. Un modèle intermédiaire s'est présenté, dans lequel l'intercommunalité opère un rôle de coordination et de facilitation technique, en amont du diagnostic (par la réalisation puis la diffusion de questionnaires, par exemple), ou par la suite par compilation et synthèse des études réalisées.

Dans le cadre de cette expérimentation, nous avons contacté ou tenté de contacter l'ensemble des collectivités concernées. Dans l'ensemble, nos demandes ont trouvés un accueil favorable, toutefois trois collectivités n'ont pas pu êtres contactées.

A ce jour, un seul projet de convention nous à été communiqué. Une enquête par téléphone à été réalisée auprès des agents en charge de ce dossier au sein des collectivités concernées.

La majeure partie a peu ou pas avancées dans le travail de diagnostic, certaines n'ayant pas encore commencé à s'en saisir et deux ayant pris la décision de ne pas réaliser de convention. Ainsi, la ville de Veynes ne souhaite pas amorcer ce travail, son EPCI ne souhaitant pas lui-même en assurer la charge. Également, mais dans une logique différente, la commune de Tallard a, elle, réalisé un diagnostic mais portant uniquement sur les « lits » disponibles en général sur la commune, sans rapport direct avec la main d'œuvre saisonnière.

Cet exercice s'est révélé être délicat pour l'ensemble des collectivités, particulièrement pour les plus petites. La principale difficulté énoncée à été le manque de personnel communal en mesure de dégager du temps de travail sur ce sujet, et l'incapacité à faire appel à une aide extérieure, via un recrutement temporaire ou l'accueil d'un personnel stagiaire par exemple.